



Genève, le 10 novembre 2017
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture

Valorisation des déchets: l'atteinte du taux de 50% se profile à l'horizon 2018

Le bilan du tri des déchets urbains pour l'année 2017 ne sera connu qu'en mars prochain. A ce stade, les chiffres intermédiaires projettent une tendance qui devrait permettre l'atteinte du taux de 50% de recyclage global en 2018. La campagne "La p'tite poubelle verte" ainsi que l'abolition des tolérances communales, mesures prévues dans le Plan de gestion des déchets, commencent à porter leurs fruits. Les effets positifs engendrés par la levée des tolérances dans les communes ayant fait le pas confirment qu'une généralisation de cette pratique permettra au canton de dépasser l'objectif de 50%. Conformément à son engagement, le Conseil d'Etat travaillera au printemps 2018 sur la poursuite de sa politique de gestion des déchets en vue du nouveau Plan de gestion des déchets. En collaboration avec ses partenaires communaux, le DETA lancera prochainement une nouvelle application digitale – web et smartphone – qui facilitera encore davantage la gestion du tri des déchets au quotidien en permettant de localiser les lieux de collecte.

"Il faut d'abord féliciter la population et les communes pour leurs efforts en matière de valorisation des déchets", souligne M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat chargé de l'environnement. "Avec une hausse d'environ 30% de la collecte des déchets de cuisine enregistrée sur deux ans, notre canton démontre sa capacité d'action pour un avenir durable. La responsabilisation produit ses effets", explique-t-il. A l'automne 2015, le canton s'était lancé le défi de porter à 50% le taux de recyclage des déchets urbains genevois en travaillant sur les leviers des déchets organiques ainsi que sur la fin des tolérances communales. Les objectifs seront vraisemblablement atteints en 2018. Le taux de recyclage 2017 ne sera connu qu'à la fin du premier trimestre 2018. C'est à cette période que le Conseil d'Etat s'est engagé à se déterminer sur la poursuite de sa politique en faveur d'une politique de tri volontaire, sans taxe poubelle.

Pistes d'amélioration

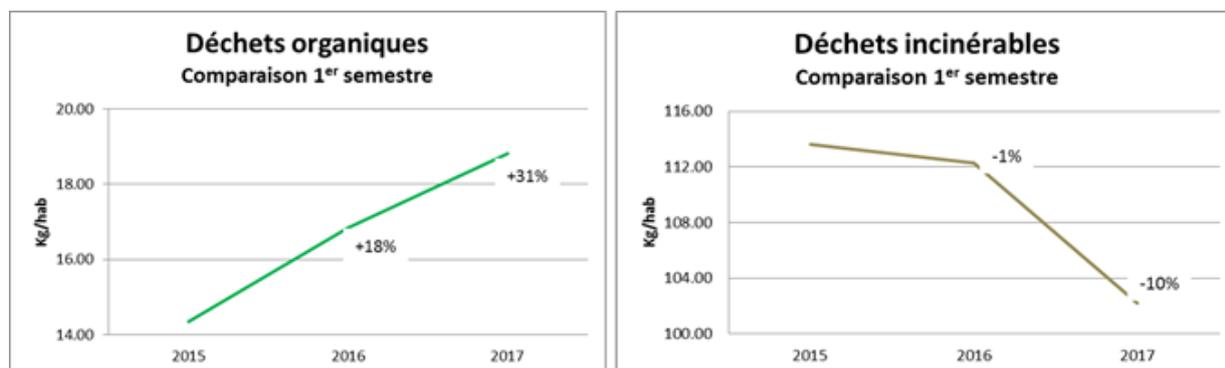
Certains besoins ont été identifiés durant la campagne "La p'tite poubelle verte" et des pistes d'amélioration sont d'ores et déjà en cours de production. Aussi, le DETA s'apprête à lancer une application afin de permettre aux citoyens de mieux identifier les lieux de collecte pour leurs déchets.

De plus, il a été relevé que l'accélération de la suppression des tolérances dans toutes les communes, telle qu'exigée par le Plan de gestion des déchets 2014-2017, était une nécessité pour atteindre et même dépasser les objectifs prévus. A ce jour, douze communes sont en train de modifier leur règlement pour être en conformité. Six communes ont déjà mis en œuvre les dispositions prévues. Le canton a rappelé aux communes la nécessité d'un

engagement fort et d'une mise en œuvre rapide des mesures nécessaires.

"La p'tite poubelle verte" aux Automnales

A ce jour, plus de 145'000 "p'tites poubelles vertes" ont été distribuées sur tout le canton. Depuis ce vendredi, aux Automnales, un stand entièrement dédié à la sensibilisation au tri des déchets organiques accueille la population (stand A54), l'occasion de rappeler encore les enjeux du tri et la nécessité d'un engagement sans faille. Plusieurs communes partenaires y seront présentes pour partager leurs expériences avec la population et répondre aux questions soulevées.



Les tolérances communales signifient que les communes levaient gratuitement les déchets urbains incinérables des entreprises. La suppression de ces tolérances représente une mesure phare du plan cantonal de gestion des déchets 2014-2017, puisqu'incitative pour améliorer le tri des déchets des entreprises. Toutes les communes n'ont pas encore mis en œuvre cette pratique. Cela signifie qu'une fois cette mesure appliquée partout, une importante augmentation du taux de recyclage des déchets urbains pourrait être enregistrée.

Pour toute information complémentaire :

M. Matthieu Raéis, chef du secteur déchets, service de géologie, sols et déchets, DETA, T. 022 546 70 94.